



PASSEURS
de TERRES

ENSEMBLE, ACHETONS ET PRÉSERVONS LA FERME DE REDURIN

PLESSÉ (44)
AGGLOMÉRATION DE REDON



Pays de la Loire

Une reprise de ferme pour maintenir l'élevage laitier bio et pâturant !

« Nous avons à coeur de nous inscrire dans l'agriculture plurielle et collective propre au territoire de Plessé, notamment via la CUMA ! »



« Nous avons des terres très hétérogènes, plutôt des terres de landes et plutôt humides, mais les anciens en ont drainé une bonne partie, ce qui nous permet de faire pâturer les vaches assez tôt en sortie d'hiver. Les changements du climat nous laissent incertains quant à l'avenir et à l'adaptation de notre système. »

Léa & Théo

A l'été 2021, Léa et Théo, alors en recherche d'une ferme où s'installer, rencontrent Maryvonne et Loïc Lagré, paysan-nes depuis 40 ans à Plessé. Il et elle décident de reprendre la ferme de Redurin en avril 2023.

Ils créent le GAEC «Ferme à Vol d'Oiseau» : 78 hectares de terres pour de la polyculture-élevage de vaches laitières bio.

En attendant la fromagerie, il et elle souhaitent mettre leur énergie à favoriser la biodiversité sur leur ferme, par exemple à travers la préservation et le développement des haies (en plus de la dizaine de kilomètres déjà présents).

Aujourd'hui, Maryvonne et Loïc souhaitent vendre leurs terres (41,6 hectares). **Voulant assurer la pérennité de cette ferme et en faciliter la transmission plus tard, Léa et Théo ont souhaité une acquisition collective par Passeurs de terres.**

L'ACHAT PAR PASSEURS DE TERRES PERMET DE SÉCURISER L'INSTALLATION DE 2 JEUNES EN ÉLEVAGE LAITIÉR BIO ET DE PRÉSERVER LES TERRES DE LA FERME DE REDURIN.

Une visite de la ferme autour de l'agroforesterie lors des Journées du Patrimoine Agricole de Plessé en septembre 2023



Les fermièr·es de Redurin



Le parcours de Léa

Originaire de Loire-Atlantique, elle se sent proche du milieu agricole de par sa famille maternelle et ses premières expériences professionnelles. Elle décide alors de **se reconverter**. Son expérience de fabrication de reblochon fermier AOP en Savoie lui donne l'envie d'être un jour **paysanne-fromagère**.



Le parcours de Théo

Théo a grandi dans le Perche en Normandie dans une ferme laitière. A 33 ans, il a déjà eu de **nombreuses expériences agricoles** en tant que salarié. Il a ainsi pu comparer différents systèmes, l'amenant à **choisir un modèle d'élevage bio, autonome** et axé sur le pâturage pour sa propre installation.

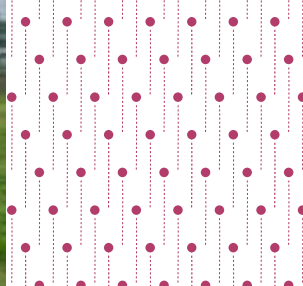


Le projet agricole

Léa et Théo souhaitent mettre en place un **système le plus autonome possible**, en limitant la mécanisation, donc en maximisant le pâturage.

Le lait bio est aujourd'hui vendu en circuit long en coopérative. A moyen terme, une partie du lait produit sera **transformé en fromages**, en complément de la gamme locale existante.





Ensemble, achetons et préservons la ferme de Redurin

L'achat de la ferme de Redurin par la coopérative Passeurs de terres est rendu possible par le seul engagement des citoyennes et citoyens.

En déposant une partie de votre épargne auprès de la coopérative, vous permettez à Passeurs de terres d'atteindre le montant nécessaire pour l'acquisition de ces terres.


Par cet achat de parts sociales (1 part = 100€), **vous devenez coopérateur ou coopératrice.** Vous pourrez ainsi prendre part aux décisions et orientations de la coopérative, notamment lors de l'Assemblée générale.



Comment souscrire ?

Les documents de présentation et le bulletin de souscription sont disponibles :

 www.passeursdeterres.org
(rubrique « Participer »)

 **06 72 59 28 37**

 contact@passeursdeterres.org

Au moment de votre souscription, vous pouvez la dédier à un projet.



Réduction d'impôt de **- 25%***

* Dans le cadre du dispositif en vigueur Loi Madelin (Loi 2018-1317 du 28.12.2018, art 118.) Le taux est actuellement fixé à **18% ou 25%**, suivant les périodes de souscriptions (en 2023, du 1 janvier au 12 mars : 18%, et 25% du 12 mars au 31 décembre).
Pour plus d'information et de détails sur le dispositif, consultez le site du Ministère : economie.gouv.fr



Passeurs de terres

et Terre de Liens
Pays de la Loire



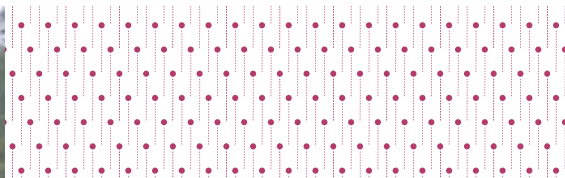
Reconnue d'intérêt général, l'association **Terre de Liens Pays de la Loire** œuvre pour préserver les terres agricoles sur le long terme, par des installations sur des fermes en agroécologie, en mobilisant les citoyen·nes et acteurs du territoire.

Elle accueille des paysan·nes et futur·es paysan·nes et les aide à construire leur projet foncier, jusqu'à l'achat de la ferme par une structure d'acquisition collective. Elle les accompagne ensuite tout au long de leur activité sur la ferme.

Créée en 2018 par Terre de Liens Pays de la Loire et des organisations paysannes et naturalistes pour compléter les outils d'acquisition foncière existants,

Passeurs de terres :

- collecte de l'épargne citoyenne et solidaire pour acquérir des fermes ;
- s'engage à ne jamais revendre les terres acquises, pour les transmettre aux générations futures ;
- contribue à développer la biodiversité sur les fermes acquises.



*Passeurs de terres :
le pari que fermier·es
et citoyen·nes peuvent se
faire confiance pour gérer
et préserver ensemble
les terres agricoles.*



PASSEURS de TERRES



◇ PASSEURS DE TERRES ◇

70 Route de Nantes
49610 MÛRS-ÉRIGNÉ



contact@passeursdeterres.org
06 72 59 28 37



www.passeursdeterres.org

Imprimé sur du papier recyclé avec des encres végétales

Passeurs de terres a été créée par :



Avec le soutien de :



*Passeurs de terres est une Entreprise Solidaire
reconnue d'Utilité Sociale depuis 2019*